

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 11 novembre 2025, à 19 h 30, au Centre administratif de La Pocatière, au 1011, 6^e Avenue Pilote, à La Pocatière, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Monsieur Yves Trazié (à distance)
Monsieur Claude Beaulieu (à distance)
Monsieur Jean-François Lévesque (à distance)
Madame Dominique Brière (à distance)
Monsieur Jacques Bérubé (à distance)
Monsieur Guy Dumont (à distance)
Madame Martine Riou (à distance)
Monsieur Victor Duro (à distance)
Madame Cloé Gagné (à distance)
Madame Caroline Beaudoin (à distance)
Madame Joëlle Hudon (à distance)
Madame Martine Paradis (à distance)
Monsieur Denis Bastille (à distance)
Madame Maude Fréchette (à distance)
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote) (à distance)
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote) (à distance)

Poste vacant :

Membre parent – District scolaire 5 (Rivière-du-Loup – secteur sud-ouest)

1. MOT DE BIENVENUE

Le président souhaite la bienvenue à tous.

**2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
(19 H 30)**

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Dominique Brière (en remplacement de monsieur Jean-François Lévesque, président). Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. CA 2025-11-0464 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Claude Beaulieu **D'ADOPTER** l'ordre du jour, sous réserve de la modification suivante :

- Retrait du point 15 « Entente pour l'opération d'un service régional en formation professionnelle ».

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2025
6. Suivis aux procès-verbaux
7. Informations de la direction générale
- 7.1 Enjeux stratégiques

- 7.2 Décisions du directeur général
- 7.3 Poste vacant au conseil d'administration
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Présentation du rapport d'activités du protecteur de l'élève
10. Présentation et dépôt des états financiers 2024-2025
11. Surplus réservés au 30 juin 2025
12. Adoption du budget révisé du centre de services scolaire 2025-2026
13. Modification de l'acte d'établissement 2025-2026 du Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir
14. Autorisation d'achats à l'extérieur du Canada
15. *Sujet retiré*
16. Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs – Modifications
17. Questions diverses
18. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2025-11-0465 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2025

SUR PROPOSITION D'UN MENT FAITE, il est proposé par Martine Riou **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2025, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Dans le cadre du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et conformément à notre Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, nous avons acheminés des lettres aux municipalités pour les bâties qui avaient 20 élèves et moins, soient Saint-Bruno, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Paul-de-la-Croix.

7.2 DÉCISIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale par intérim présente les décisions qu'elle a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

7.3 POSTE VACANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La directrice générale par intérim informe de la démission de madame Véronique Brillant, membre parent du district scolaire 5 (Rivière-du-Loup – secteur sud-ouest). Celle-ci a été nommée maire de la Municipalité de Sainte-Louise; elle ne peut donc plus siéger au conseil d'administration.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Comité de vérification :

- Présentation des états financiers 2024-2025 : le comité recommande au conseil d'administration d'adopter les états financiers 2024-2025.
- Le résultat de l'audit est une opinion avec réserve, la réserve concerne les « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation ». Toutefois, au niveau de la vérification de l'effectif scolaire pour les jeunes en formation générale, 200 tests sur des fiches individuelles ont été vérifiés et deux (2) anomalies ont été trouvées. Au niveau de la formation professionnelle, 80 tests ont été réalisés et une (1) anomalie a été trouvée. Pour la formation générale des adultes, 25 tests ont été réalisés et aucune anomalie n'a été trouvée. Le comité de vérification tient à souligner l'excellence du travail réalisé par l'ensemble du personnel affecté à ces tâches.
- Budget révisé 2025-2026 : le comité recommande au conseil d'administration d'adopter le budget révisé 2025-2026.

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs : les principaux changements sont dus à des changements législatifs (Loi 23, Loi sur le protecteur national de l'élève). Les membres sont en accord avec les modifications et recommandent l'adoption par le conseil d'administration
- Le bilan de l'évaluation de nos rencontres est positif. On rappelle aux membres qu'ils ont jusqu'au 1^{er} mai pour suivre la formation obligatoire de l'ÉNAP.

9. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Madame Chloé Corneau, protectrice régionale de l'élève, présente le rapport d'activités du protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2024-2025.

Elle répond aux questions des administrateurs.

10. CA 2025-11-0466 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024-2025

CONSIDÉRANT la présentation faite et les documents soumis;

IL EST PROPOSÉ par Denis Bastille et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport de l'auditeur indépendant et l'état financier résumé du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup au 30 juin 2025 et;

DE la transmission desdits documents au ministère.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

11. CA 2025-11-0467 SURPLUS RÉSERVÉS AU 30 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation du Québec, un centre de services scolaire doit déterminer les sommes qu'elle entend réserver de son surplus cumulé au 30 juin à des fins spécifiques pour des années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes sont établies et présentées au rapport de la situation financière du 30 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ par Martine Riou et résolu :

QU'un montant de 973 287 \$ du surplus cumulé au 30 juin 2025 soit transféré au surplus réservé pour des dépenses de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

12. CA 2025-11-0468 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3)*, le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2025-2026, ce qui a été fait au conseil d'administration du 26 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE le budget adopté le 26 août a été établi en prenant en considération les paramètres budgétaires initiaux du 16 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a modifié ses paramètres budgétaires le 22 octobre 2025;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bérubé et résolu :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant du centre de service scolaire soit révisé pour tenir compte de ces règles budgétaires modifiées avec des revenus de 149 976 135 \$ et des dépenses de 150 910 382 \$ et que ce budget maintienne le même déficit d'exercice de (934 247 \$).

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

13. CA 2025-11-0469 MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR

CONSIDÉRANT QUE, le 30 avril 2025, le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup délivrait les actes d'établissements de ses écoles et de ses centres 2025-2026 (résolution n° CA 2025-04-0408);

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir doit transmettre des sigles de la formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter l'ordre d'enseignement « Formation générale des adultes » à l'acte d'établissement;

CONSIDÉRANT l'obligation de modifier cette information dans GDUNO en lien avec la sanction des études;

IL EST PROPOSÉ par Martine Paradis et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup amende l'acte d'établissement 2025-2026 du Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir conformément au document déposé.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

14. CA 2025-11-0470 AUTORISATION D'ACHATS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la directive pour limiter les achats en ligne;

CONSIDÉRANT la liste des achats suivants qui ne sont pas disponibles en achat direct auprès d'un fournisseur qui accepte nos bons de commande :

- Adobe Stock, licence pour l'achat d'images libre de droits;

CONSIDÉRANT QUE ces systèmes sont déjà implantés depuis plusieurs années pour des besoins et que leurs poursuites en sont donc nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE ces systèmes sont facturables mensuellement et d'autres annuellement;

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lévesque et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise l'achat mentionné ci-dessus;

QUE le conseil d'administration donne un délai maximal d'un an afin de trouver une alternative pour ces services, si cela est possible;

QUE la direction générale autorise le remboursement de ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

16. CA 2025-11-0471 RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET POUVOIRS – MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs actuellement en vigueur depuis le 7 octobre 2020 (résolution n° DG 2020-10-4460);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'a pas été mis à jour depuis;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour est nécessaire en fonction de la mise à jour des différents encadrements législatifs;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité de gouvernance et d'éthique et le résultat favorable de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par Yves Trazié et résolu :

QUE soit adopté le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs, lequel entrera en vigueur le 12 novembre 2025, date de l'avis public, sous réserve de la modification suivante :

- Au point 135 : ajouter DAS (direction adjointe d'établissement) pour les éléments « Avec une personne autre qu'une personne physique comportant une dépense de moins de 25 000 \$ » et « Avec une personne physique et comportant une dépense de moins de 10 000 \$ ».

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

17. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

18. **CA 2025-11-0472 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 45)**

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

Membre parent,

Geneviève Soucy

Dominique Brière